



Commission du débat National Université-Emploi

BILAN D'ETAPE

Rapport remis à Monsieur le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à Monsieur le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

29 Juin 2006

Composition de la commission du débat national « Université-Emploi »

PRESIDENT :

Patrick HETZEL – Recteur de l'académie de Limoges

MEMBRES :

BARET Laurence – DRH au sein de l'entreprise Danone

BEVALOT Françoise – Ancienne présidente de l'université de Franche-Comté

BAUSSARD Hervé – Président de l'Université de Lille 1

DURU-BELLAT Marie – Professeure à l'Université de Bourgogne

FRESSOZ Françoise – Journaliste aux Echos

HOLDER Françoise – Directrice juridique de Holder SA

KEIGER John – Professeur à l'Université de Salford (Grande-Bretagne)

LAURENT Daniel – Conseiller du président du groupe AXA

LECOQ Sylvain – Président du Cercle Vinci

MAHRER Philippe – Directeur du Collège des Ingénieurs

MASINGUE Bernard – Directeur de la formation du groupe Veolia

SAINT-ETIENNE Christian, Professeur à l'Université François Rabelais de Tours

SCHMIDT Géraldine – Professeure à l'IAE de l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1

RAPPORTEURS :

BOUYGARD Françoise– Déléguée adjointe à l'emploi et à la formation professionnelle, Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du Logement

DE MONTS DE SAVASSE Hervé – Directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)

Introduction

Une forte attente pèse sur l'université. Elle a relevé des défis considérables depuis plus de trente ans, en accueillant aujourd'hui plus de 2,2 millions d'étudiants et en ayant développé de nouvelles modalités de formation, notamment des diplômes très professionnalisant comme par exemple les licences professionnelles. Elle est un lieu de savoir et d'excellence où se développent la recherche et la production de connaissances qui font de la France une Nation respectée au sein du concert des Nations. Mais le service public de l'enseignement supérieur doit avoir davantage le souci de l'insertion professionnelle et du devenir des étudiants dont l'Etat lui confie la charge. C'est le sens des propositions que nous formulons.

I. Le travail de la commission résulte d'un triple constat :

- Le taux d'échec pour les jeunes entrés dans l'enseignement supérieur est beaucoup trop élevé en France puisqu'il concerne 20% d'entre eux. Soit plus de 80.000 personnes dont les espoirs sont déçus tous les ans. 11 % des bacheliers généraux entrés dans l'enseignement supérieur en sortent sans diplôme. C'est le cas pour 30 % des bacheliers technologiques et pour 61 % des bacheliers professionnels.
- L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur se dégrade. Ainsi, 3 ans après leur sortie, 11% des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage.
- Les étudiants français éprouvent des craintes au sujet de leur avenir et ont très peur de la déqualification de leurs diplômes et de la précarité. La crise du CPE l'a montré. En même temps, ils manifestent une très forte envie de s'impliquer dans notre société et souhaitent pouvoir saisir toutes ses opportunités.

C'est pour ces trois raisons que la commission a résolument décidé, à l'heure de ce bilan d'étape, de placer l'étudiant au centre de sa réflexion et de ses préconisations.

En somme, il s'agit de tout mettre en œuvre pour que la situation actuelle où bon nombre d'étudiants se retrouvent seuls face à la fois à l'université et au monde du travail, seuls pour faire le pont entre ces deux mondes, se modifie. Il convient de proposer aux étudiants un passage progressif de l'université vers le monde du travail en passant d'une vision où le diplôme est considéré comme un couperet à une vision où le monde de l'emploi est progressivement de plus en plus intégré dans les différents cursus au fil du temps. Ou pour le formuler encore autrement, plutôt que d'avoir une vision dichotomique où l'étudiant acquiert d'abord un diplôme et va ensuite vers le monde du travail, notre commission préconise une évolution paradigmatique

où la question de l'insertion professionnelle serait prise en charge plus en amont dans les cursus universitaires permettant ainsi une démarche moins brutale et donc nettement plus progressive. Nos principales préconisations visent à améliorer, à tous les stades, l'information des étudiants et à les aider à construire progressivement leur parcours d'insertion vers le monde du travail.

II. Le travail de la commission s'appuie sur de nombreux débats

- Le débat national Université-Emploi, qui s'est engagé à compter du 25 avril a mis en évidence de fortes attentes. Il a donné lieu à plus de 120 réunions au sein de 29 académies, réparties sur l'ensemble du territoire national.
- Au total, près de 20.000 personnes y ont participé.
- Entre les sites Internet académiques et le site Internet national, plus de 2.000 commentaires d'internautes ont été recueillis.
- Entre le 25 avril, date de son installation, et le 29 juin, la commission du débat national aura procédé à l'audition de 39 organisations et organismes et s'est réunie plus d'une centaine d'heures.

Partout, les échanges ont eu lieu dans un esprit de sérénité et de transparence. Toutes les organisations étudiantes, tous les syndicats de salariés et toutes les organisations professionnelles, les présidents d'université, les experts des ministères ou des conseils économiques et sociaux ont montré, par leur présence, tout l'intérêt qu'ils portent à ce débat national, de même que les élus nationaux et locaux.

Dans un souci de transparence et afin de garantir un débat public, l'intégralité des auditions ainsi que les synthèses académiques ont été mis en ligne et sont disponibles sur le site de la commission : www.debat-universite-emploi.education.fr

Nous tenons à indiquer ci-dessous les principaux messages qui nous ont été adressés par nos différents interlocuteurs et qui reviennent aussi très largement dans les synthèses académiques :

- **Pas de sélection mais...** L'Université accueille la grande masse des bacheliers sans les sélectionner à l'entrée, cela est perçu à la fois comme une force et une faiblesse. Une force parce que l'université participe pleinement à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Une faiblesse car trop d'étudiants ne disposent pas actuellement des informations nécessaires à une bonne orientation ce qui se traduit par un taux d'échec important notamment en première année qui pèse sur la réputation de l'ensemble du système et est socialement inacceptable.

- **L'orientation à revoir...** Un constat d'échec du système actuel de l'orientation qui demande à être repensé profondément : il est perçu comme opaque, incomplet et créateur d'injustices car les moins bien orientés sont souvent ceux qui ne sont pas outillés pour faire les démarches.
- **... y compris en amont :** L'échec en première année de l'enseignement supérieur français résulte souvent de problèmes d'orientation, en amont. Ce qui se passe en première année universitaire ne peut être déconnecté de ce qui s'est produit au collège et au lycée.
- **Manque de lisibilité :** Il existe un très grand attachement aux diplômes mais ils ont tendance à devenir illisibles pour les étudiants, les employeurs, les universités étrangères, etc. la réforme du LMD, par ailleurs jugée positivement, semble avoir, de ce point de vue, compliqué un système qui n'était déjà pas simple. Il est indispensable que le dispositif LMD soit mieux explicité. A l'heure actuelle, deux grands types de problèmes restent à surmonter : sa volumétrie (plus de 10.000 dénominations différentes) et sa taxinomie (les intitulés manquent parfois de clarté).
- **Une triple mission :** le cœur de métier est, pour les enseignants du supérieur, d'une part leur activité d'enseignement et d'autre part leur activité de recherche. Mais tout le monde s'accorde par ailleurs à dire que l'institution universitaire doit se préoccuper de manière très active du sort de ses diplômés et éviter les sorties sans diplômés.
- **Employabilité :** Il n'y a plus de blocage de principe pour examiner institutionnellement l'employabilité des diplômés, même s'il subsiste une certaine ambiguïté au sujet du concept même d'employabilité.
- **Pas de réforme à moyens et idées constants :** Chacun est bien conscient que dans la société du savoir, il faudra investir davantage dans l'enseignement supérieur mais il faut être certain que l'argent investi sera utilisé de façon la plus efficace possible.
- **Evaluation :** Cela renvoie au thème de l'évaluation : qu'attend le pays de son système universitaire, quels outils est-il prêt à mettre en place pour faire en sorte qu'il fonctionne de façon optimale ?
- **Précarité :** Au-delà du niveau de chômage des diplômés, c'est la précarité des emplois et la déqualification des diplômés qui fait particulièrement problème (à l'exception des 80.000 non diplômés sus-mentionnés qui se trouvent en forte situation de chômage)
- **L'emploi au sens large :** Il ne se résume pas au monde de l'entreprise, il convient d'avoir une acception large de celui-ci et donc d'y inclure aussi la fonction publique et le monde associatif et mutualiste.
- **Rapprochement :** Pour améliorer la relation Université- Emploi, il est essentiel que les deux systèmes que représentent le système universitaire d'une part et le marché de l'emploi d'autre part puissent se rapprocher l'un de l'autre. Le débat national contribue de toute évidence à cette meilleure connaissance réciproque.

- **Partenariat** : Les Universités doivent développer davantage de partenariats durables avec les milieux socioprofessionnels et accepter que l'un des indicateurs de performance utilisés pour les évaluer soit lié à l'insertion professionnelle de leurs diplômés.
- **Généralisation** : L'université française se préoccupe déjà de l'insertion professionnelle de ses diplômés mais il faut que cela se fasse encore davantage et surtout que cela se généralise au sein de toutes les universités et de toutes les filières.
- **Formation tout au long de la vie** : C'est un fantastique levier d'évolution de la formation initiale car si les universités développent leurs actions dans ce sens, elles pourront aisément capter les évolutions sociétales en matière de formation et aussi mettre en place de véritables dispositifs de « fertilisation croisée » entre la formation continue et la formation initiale.

En somme :

1. **Il y a une forte attente sociale au sujet de l'Université française**
2. **La Nation est fortement attachée à son Université**
3. **L'Université accepte de bouger pour l'emploi de ses diplômés, sans perdre de vue ses autres missions**

III. Les préconisations de la commission :

Pour améliorer la relation Université-Emploi, trois grandes orientations sont à privilégier :

1. **Lutter contre l'échec principalement dans le premier cycle universitaire**
2. **Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés**
3. **Rapprocher durablement l'université du marché du travail**

La lutte contre l'échec universitaire est le principal défi. C'est la raison pour laquelle la commission commence par avancer sept mesures d'urgence qui peuvent être opérationnelles dès la rentrée universitaire de septembre 2006 ou mises en place au cours de l'année universitaire 2006-2007. Elle les accompagne d'autres propositions fortes visant, à chaque étape du parcours de l'étudiant (depuis son orientation vers l'université jusqu'à sa sortie du système) à optimiser ses chances de réussite et d'insertion dans la vie professionnelle. Ces premières préconisations sont légitimement ciblées vers les étudiants en particulier. Elles seront suivies d'autres, dans le rapport final, en direction des entreprises, de la fonction publique, des universités (et des universitaires). Bien entendu, la commission sera très attentive sur le site Internet aux réactions et commentaires que pourront susciter ces premières propositions de mesures concrètes.

A. 7 MESURES D'URGENCE POUR LUTTER CONTRE L'ECHEC

Mesure 1 :

Mettre en place un accompagnement individualisé des jeunes sortis sans diplôme de l'université depuis 3 ans

Tous les jeunes sortis sans diplôme des universités durant les 3 dernières années, confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle, pourront bénéficier au niveau local, du 15/9 au 15/12/2006, dans le cadre de leur université, d'un entretien et d'une mise en contact avec des employeurs potentiels, voire d'une réorientation en utilisant le savoir-faire de l'université, des missions locales, du Service Public de l'Emploi, l'AFIJ, des établissements consulaires, chambres des métiers, organisations professionnelles telles que l'UPA, les Medef territoriaux, les branches professionnelles... L'opération sera coordonnée par l'université. Les ex-étudiants potentiellement concernés sont informés par voie de presse ainsi que par les missions locales.

Mesure 2 :

Proposer 5.000 places en filières STS et en IUT à compter du 15 février 2007 (début du deuxième semestre d'une année universitaire traditionnelle) afin de limiter les situations d'échec et permettre les réorientations

Les établissements concernés accueilleront, sur la base d'une sélection pertinente, des étudiants inscrits dans des licences générales (en 1^{ère} ou 2^{ème} année) qui se considèrent mal orientés et souhaitent se réorienter afin de ne pas perdre une année. On préconise que cette mesure d'urgence se fasse principalement par le recours à l'alternance et à l'apprentissage. Cela nécessite que soit mis en place, en amont, à la fin du premier semestre, obligatoirement pour tous les étudiants qui n'ont pas la moyenne et de manière volontaire pour les autres, un entretien individuel d'évaluation et d'orientation. Sous contrat d'apprentissage, cette formation pourra à la suite d'un positionnement pédagogique et réglementaire permettre une adaptation de la durée du contrat tel que le prévoir l'Art R117-6 et suivants du Code du travail.

Les universités sont donc encouragées à mettre en place, partout où cela n'existe pas, un CFA du supérieur, ou à conventionner avec des CFA et des EPLE partenaires pouvant développer des formations ad hoc ou intégrer des apprentis au sein des formations déjà existantes.

Mesure 3 :

Arrêter pour la fin de l'année 2006, un dispositif réglementaire privilégiant l'accès des départements tertiaires d'IUT aux Bacheliers technologiques tertiaires

Les modalités seront arrêtées par académie, afin que les Recteurs coordonnent réellement l'articulation IUT/BTS et surtout fassent en sorte qu'il y ait une cohérence d'ensemble du système.

Mesure 4 :

Mettre en place des parcours spécifiques de soutien pour les bacheliers de l'enseignement professionnel

Compte tenu de la spécificité et de l'ampleur des difficultés rencontrées par les Bacheliers professionnels, nous recommandons que le Ministère lance un appel d'offres auprès des universités au 1/1/2007 pour une mise en œuvre à la rentrée 2007 " concernant la constitution de parcours spécifiques pour les bacheliers professionnels " (nous estimons que 5.000 places à ce titre sont nécessaires, dans un premier temps)

Mesure 5 :

Dès la prochaine campagne d'inscriptions en juillet 2007, les universités auront l'obligation légale d'informer les étudiants des taux de succès dans la formation qu'ils choisissent (taux de réussite sur 3 ans)

C'est une information qui devra figurer sur le dossier d'inscription de l'étudiant.

Mesure 6 :

Mettre en place dans chaque université française une direction des stages, des emplois et des carrières, qui disposera de l'appui d'étudiants moniteurs

Il s'agit d'un service très attendu par les étudiants qui ont besoin d'avoir un point d'entrée clairement identifié au sein de leur université. Cette direction sera chargée d'accompagner et de conseiller les étudiants dans leur démarche d'insertion professionnelle progressive. Elle leur prodiguera des conseils individualisés pour l'organisation de leurs cursus, les guidera personnellement dans le processus d'intégration à la vie professionnelle, au travers des stages et enfin leur proposera des appuis à la recherche d'emploi.

Elle s'appuiera sur la mobilisation de l'ensemble des moyens obtenus dans le cadre des nombreux partenariats que l'université peut conclure dans ce champ de l'information, de l'orientation et de l'insertion professionnelle: collectivités, employeurs, service public de l'emploi....

Cette direction sera, pour les étudiants, le lieu d'accès de proximité à des services personnalisés ainsi que celui de la mise en cohérence de l'ensemble des systèmes d'informations existants. Compte tenu du volume de prestations qu'une telle activité appelle au regard des effectifs universitaires, la commission préconise la mobilisation massive des étudiants de master dans des fonctions de moniteurs pour les étudiants de licence selon des modalités pratiques qui restent à préciser.

Cette direction est l'un des éléments du dispositif développé plus loin en partie B.

Mesure 7 :**Créer une commission de l'enseignement professionnel post-baccalauréat au sein de chaque académie**

Installée et pérennisée auprès de chaque recteur chancelier, cette commission de l'enseignement professionnel post-baccalauréat, serait composée notamment des représentants des universités (les IUT y seront associés spécifiquement), des lycées (BTS), des branches professionnelles, de la région (en raison de sa compétence en matière de PRDF). Elle serait chargée d'harmoniser la carte des formations post-baccalauréat, de réguler l'admission des bacheliers dans les différentes formations et de coordonner les dispositifs d'information et d'orientation.

**B. LES PROPOSITIONS POUR AMELIORER
L'INFORMATION ET L'ORIENTATION**

Repenser l'orientation

Une bonne orientation est la clé d'un parcours réussi à l'université. La commission préconise d'unifier au niveau opérationnel, les fonctions d'orientation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants. L'orientation doit être repensée totalement comme une démarche continue et graduée du collège au doctorat et devenir universelle, c'est-à-dire ne pas se limiter aux parcours scolaires et universitaires au sein de l'Education Nationale, mais concerner d'autres modes de formation et d'apprentissage aux métiers. La mise en cohérence et en synergie des dispositifs existants en matière d'orientation et d'insertion professionnelle et une coordination interministérielle effective au plan national, sont essentielles. La liaison collèges-lycées d'une part et lycées-enseignement supérieur d'autre part, devront être renforcées.

Au niveau de l'université, l'accompagnement des étudiants vers l'insertion professionnelle regroupe l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour atteindre cet objectif, relations avec les entreprises comprises au sens large, gestion des stages, Centres de formation d'apprentis universitaires ou péri-universitaires, collecte et diffusion de données sur le placement des étudiants (Observatoire des métiers et de l'insertion professionnelle), suivi individuel et accompagnement des étudiants au cours de leur scolarité, notamment lorsqu'ils quittent l'université diplômés ou non.

Afin que les universités puissent accomplir cette mission " d'Information- Orientation- Insertion professionnelle ", la commission propose d'associer à l'échelle d'un territoire sous l'égide d'une université et sous une forme qui sera précisée après une large consultation, l'ensemble des parties prenantes. Un tel dispositif, présent in situ au sein des universités, constituerait la composante opérationnelle du service public d'orientation annoncée par le Premier Ministre. En effet, le service public d'orientation doit être capable de fournir à l'étudiant tous les éléments nécessaires à son choix et il convient de mettre en place des procédures formalisées lui permettant de choisir en connaissance de cause. Un « guichet unique » serait idéal car l'éparpillement des parties prenantes (SCUIO, chambres consulaires, chambres des métiers, service public de l'emploi, branches professionnelles, milieux professionnels, etc.) reste préjudiciable à l'efficacité du système.

B.1. Créer dans chaque université, pour le 1er septembre 2007, un Observatoire des parcours des étudiants et de leur insertion professionnelle.

L'OFIPE qui fonctionne depuis 1997 au sein de l'université de Marne la Vallée pourrait servir de référence et ses grands principes opérationnels transposés partout. En effet, c'est sans doute, l'une des " meilleures pratiques " en la matière que l'on ait pu identifier au sein du système universitaire français. Cet observatoire a trois missions principales :

1. suivis de la population étudiante : effectifs par cycles et par filières, parcours de formation, résultats aux examens (suivi de cohortes), mobilité d'un établissement à l'autre. Ces suivis font l'objet de comparaisons historiques, de comparaisons entre filières, de comparaisons avec les autres universités de l'Ile-de-France.

2. Enquêtes sur le devenir professionnel des diplômés 18 mois après l'obtention du diplôme : taux d'emploi et de chômage, modes d'accès à l'emploi, type de contrat de travail, catégorie professionnelle, salaire, type d'employeur, localisation de l'emploi.

Enquêtes auprès des titulaires d'un doctorat, d'un master, d'une licence professionnelle, d'un DUT...

3. Evaluations des formations et des enseignements, analyses des conditions de vie et d'études des étudiants.

L'OFIPE par les **indicateurs** qu'il produit (taux d'étudiants inscrits dans les filières professionnelles, taux de succès aux examens, taux d'adéquation entre le diplôme obtenu et l'emploi occupé...) contribue au tableau de bord de l'université et est ainsi un outil d'aide au pilotage.

Le CEREQ pourrait être le garant de la méthodologie des enquêtes d'insertion que chaque université devrait mettre en œuvre pour chaque formation car son expertise en la matière est incontestable et il a le mérite d'être placé sous la double tutelle des ministères de l'Education Nationale et de l'Emploi.

B.2. Accompagner vers l'insertion professionnelle les étudiants diplômés en 2006

Organisation, à compter du 1^{er} septembre jusqu'au 30 novembre 2006, au sein des universités volontaires, d'un dispositif d'accompagnement personnalisé vers la vie professionnelle associant, selon des formes à définir à l'initiative des présidents d'université, et en fonction du contexte local, le service public de l'emploi, les chambres consulaires, les branches professionnelles, ...

A titre d'illustration, l'AFIJ pourrait, si nécessaire, se voir déléguer la gestion opérationnelle de cette opération. Son financement sera pris en charge par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les dossiers seront instruits au niveau des Recteurs-Chanceliers.

B.3. Rendre les dénominations des diplômes universitaires compréhensibles pour les étudiants et les recruteurs.

Une simplification terminologique devra être effective au plus tard au premier septembre 2007 dans toutes les universités françaises.

B.4. Nommer, au plan national, un délégué interministériel à l'orientation et à l'insertion professionnelle

Placé sous la double tutelle du Ministre de l'Education Nationale et du Ministre chargé de l'insertion professionnelle des jeunes, son rôle sera de mettre en cohérence et en synergie des dispositifs existants en matière d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle.

B.5. Mettre en place, au niveau académique, des comités régionaux de l'information, de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Cela permettra une mise en relation plus étroite de l'ensemble des acteurs concernés : ministères de l'Education Nationale et du Travail, collectivités territoriales, représentants des associations professionnelles et des associations étudiants.

**C. LES PROPOSITIONS POUR AMELIORER
LA PROFESSIONNALISATION**

L'idée générale de la commission est de considérer qu'il est nécessaire de professionnaliser toutes les filières car elles ont toutes vocation à conduire à l'emploi, qu'elles soient générales ou professionnelles.

C.1. Rendre obligatoire dans toutes les licences, un module projet professionnel personnalisé pour l'année universitaire 2007-2008 ainsi que l'acquisition de compétences de base dans trois domaines : 1. la maîtrise d'une langue vivante étrangère, 2. l'informatique et les outils bureautiques, 3. la recherche d'un emploi (rédaction de CV, entretien d'embauche, etc.) et la connaissance des secteurs économiques

L'objectif est clairement de favoriser l'acquisition par les étudiants d'outils de professionnalisation. Cela permettra à chaque étudiant d'ajuster ses orientations dans la perspective des emplois qu'il vise tout en tenant compte des compétences acquises.

Le niveau de compétence obtenu en informatique et en langue sera attesté par une certification et un niveau minimal exigé pour obtenir la licence. Des dispositifs réglementaires existent déjà en la matière mais il convient de les appliquer sur le terrain voire d'en généraliser la pratique.

C.2. Proposer un parcours professionnalisé en troisième année de licence (L3) à tout étudiant qui le souhaite

Cela doit avant tout faciliter une orientation progressive vers l'emploi des étudiants qui font le choix d'une insertion professionnelle dès l'obtention de leur licence.

Les modalités peuvent être variables : stage inscrit dans le cursus d'étude, alternance ou apprentissage mais tout doit pouvoir être mis en œuvre afin qu'un étudiant qui souhaite s'orienter vers le marché de l'emploi à l'issue de la licence soit armé pour le faire. Pour cela, il convient de responsabiliser les universités et d'inciter les acteurs socio-économiques à développer des partenariats.

C.3. Amplifier l'ouverture vers le monde professionnel par l'élaboration d'un nouveau rôle de professeur associé et par l'augmentation de leur nombre pour remplir des missions précises liées à la professionnalisation des cursus universitaires

Le monde économique est prêt à établir des conventions avec les universités afin de mettre à disposition à temps partiel ou à temps complet pendant des périodes données, des personnels pour qu'une meilleure connaissance du monde professionnel puisse être acquise par les étudiants. Par ailleurs, les professeurs qui viennent de l'extérieur de l'université et qui ont actuellement le statut de professeurs associés sont nombreux à ne pas effectuer d'activités de recherche, ce qui se conçoit aisément puisqu'ils ne sont pas enseignants chercheurs. Il convient donc de créer un nouveau statut, en ciblant davantage leur champ d'action au sein de l'université. Cela permettrait d'en augmenter leur nombre et surtout d'axer encore davantage leur

intervention dans l'optique de la professionnalisation des cursus. Leur expérience du milieu socio-économique pourra utilement leur permettre d'intervenir, entre autres, au sein des dispositifs d'accompagnement individualisés que nous préconisons par ailleurs.

A titre d'exemple, actuellement au sein des académies, il existe pour le second degré scolaire, des ingénieurs pour l'école, qui sont mis à la disposition des académies par leurs entreprises dans le but de permettre une meilleure connaissance du monde professionnel et le développement actif de partenariats. Un dispositif similaire mérite d'être étudié pour l'université.

C.4. Créer des dispositions pour les étudiants salariés et les auditeurs de la formation continue (au titre de la formation tout au long de la vie)

Organiser les enseignements (horaires, rythme de l'année universitaire) de manière à les rendre davantage compatibles. Décider, au niveau national, que les étudiants salariés ont droit à un crédit d'ECTS pour l'obtention de la Licence. Par exemple pour l'équivalent de 6 mois d'activité professionnelle temps plein sur les trois ans. Les modalités de cette validation seront définies au niveau de l'établissement.

C.5. Mobiliser, pour le 1^{er} octobre 2007, toutes les universités afin que tous les diplômes soient accompagnés d'un document annexe indiquant avec précision les compétences acquises en cours de formation

Ce document présente un double intérêt : il permet aux étudiants d'avoir une idée précise des compétences qu'ils ont pu acquérir au cours de leur formation universitaire ; par ailleurs, il leur facilite grandement la relation avec le marché de l'emploi qui est demandeur d'informations très détaillées en la matière.

C.6. Lancer, dès septembre 2006, à l'initiative de la Direction générale de l'enseignement supérieur, un projet " Traçabilité des étudiants " pour que les universités puissent disposer d'éléments précis sur l'insertion professionnelle des étudiants 3 ans après leur sortie de l'université et qui auront vocation à être rendus publics et publication des chiffres d'insertion professionnelle à compter de maintenant et au plus tard au 1er octobre 2008

Le décret N°86-195 en date du 8 février 1986 relatif aux services communs universitaires et interuniversitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants prévoit à son article 2 que le service commun universitaire développe toute action destinée à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et élabore annuellement un rapport sur l'insertion professionnelle des anciens étudiants de l'université. Il est essentiel que ce texte pourtant en vigueur depuis 20 ans soit respecté. La mesure B1 sus-mentionnée relative à l'observatoire des parcours est un moyen de mise en œuvre de cette proposition.

C.7. Développer une action spécifique dans le cadre de la vie étudiante pour faciliter l'élaboration d'annuaires des anciens étudiants de l'université disponibles sur Internet, de même que des banques de données de C.V.

C.8. Valoriser et encadrer les stages :

La relation entre une personne et un emploi se fait dans la rencontre entre un potentiel et une opportunité. Il faut créer et faciliter au maximum cette rencontre potentiel/opportunité en cours d'études. C'est la raison pour laquelle, la place du stage en entreprise est centrale. Toutefois, elle doit être moralisée et structurée parce que certaines dérives constatées le dégradent et le délégitiment hélas.

Le stage en situation de travail permet de découvrir, de rencontrer, de comprendre, d'apprendre, etc. Il est un moment essentiel de la relation formation initiale/emploi. Tout doit être mis en œuvre pour valoriser les stages voire les relégitimer en préconisant de leur donner la place qu'ils méritent et en invitant les partenaires sociaux à en négocier les modalités d'exercice pour le rendre efficace. C'est ainsi qu'il convient de :

- Réaffirmer le principe que le stage s'inscrit dans le cadre de la délivrance d'un diplôme. Sans convention de stage, les entreprises ne peuvent recruter un stagiaire
- Prévoir un stage obligatoire dans chaque cursus, y compris dans les licences généralistes
- Demander à ce que la convention des stages signée par Messieurs les Ministres délégués Goulard et Larcher s'applique partout dès la rentrée.

C.9. Prévoir la fusion des masters professionnels et des masters recherche

La coexistence de ces deux intitulés est de nature à créer une dichotomie préjudiciable à la lisibilité de l'offre de formation au niveau M. Cela n'interdit pas aux universités de proposer aux étudiants, à l'intérieur des programmes du master, des modules plus spécifiquement orientés vers la préparation à la recherche. La commission pense que cette question mérite d'être mise à l'étude afin d'être en plus grande harmonie avec les pratiques internationales en matière de masters.

C.10. Inviter les différentes fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière) en leur qualité d'employeurs, à montrer l'exemple, afin qu'elles publient bien plus en amont qu'elles ne le font actuellement, le nombre de postes aux différents concours.

Les étudiants devraient pouvoir savoir, une année à l'avance, combien de places sont ouvertes aux différents concours, ce qui leur donnerait une meilleure connaissance de leurs probables chances de succès et de la pertinence à consacrer une année entière de leurs études à les préparer.

***D. LES PROPOSITIONS POUR DEVELOPPER
L'APPRENTISSAGE ET L'ALTERNANCE***

Il s'agit de passer du diplôme couperet à l'insertion professionnelle progressive et de créer davantage de passerelles entre le monde universitaire et le monde du travail. Idéalement, ces passerelles doivent pouvoir se construire dans les deux sens : de l'université vers le monde du travail mais aussi du monde du travail vers l'université. C'est ainsi que la validation des acquis de l'expérience (V.A.E.) comme la formation tout au long de la vie doivent pleinement s'intégrer dans les stratégies d'offre des établissements d'enseignement supérieur. Ce n'est qu'ainsi que nous aboutirons à une véritable fluidité des parcours. Il convient de tout mettre en œuvre pour que l'expérience professionnelle devienne un levier d'activation et de valorisation du diplôme et que chaque étudiant puisse bénéficier d'une insertion professionnelle progressive qu'il sorte en L ou en M.

Le développement de l'alternance comme modalité de formation est largement plébiscité, notamment par les étudiants. Qu'il s'agisse de formation sous statut d'apprenti doté d'un contrat de travail ou d'une modalité de formation alternant les périodes de formation en milieu professionnel et la formation universitaire, la réflexion doit s'approfondir sur les aspects pédagogiques et organisationnels ainsi que sur l'aide apportée aux étudiants dans la recherche de stages et de contrats d'apprentissage.

L'alternance peut également se dérouler à l'échelle d'une carrière professionnelle où on alterne de plus en plus différents types de postes et différentes périodes d'adaptation à l'emploi. L'Université doit progressivement s'imposer comme un outil de formation continue d'excellence.

D.1. Augmenter de 10.000 le nombre de places pour des étudiants apprentis à l'université pour l'année universitaire 2007-2008 en ciblant plus particulièrement les niveaux L3 et M2 et en suscitant des expériences pour les licences générales des domaines Droit, Lettres et Sciences Humaines.

Il y a actuellement 62 900 étudiants apprentis dans l'enseignement supérieur dont 31 600 dépendent d'établissements de l'enseignement supérieur (contre 12400 au 1/01/95).

Pour le jeune apprenti, l'aller-retour entre l'entreprise et le centre de formation est un facteur de maturation : au contact de professionnels, du maître d'apprentissage, il expérimente en situation réelle des savoirs et des savoir-faire. Cette maturation est de nature à accroître l'employabilité de l'étudiant. De même, la confrontation théorie/pratique dans des lieux différents peut modifier son rapport à l'enseignement des matières générales, qui perdent leur côté abstrait pour y trouver du sens. L'acquisition d'une première expérience, la confrontation de l'étudiant avec les exigences du monde du travail et du statut de salarié favorisent l'insertion professionnelle ultérieure.

Il s'agit pour toutes les spécialités des universités de préciser l'approche pédagogique qu'elles souhaitent développer et, notamment, en ce qui concerne les filières généralistes. Tout l'enjeu est de définir les conditions d'une co-formation entre l'entreprise et l'université à l'instar des formations professionnalisantes expérimentant déjà cette modalité de formation. Les rythmes peuvent varier d'une composante ou d'une filière à une autre : 2 jours de cours et 3 jours en entreprise, 15 jours de cours, puis 15 en entreprise. Cela suppose, entre autres, de désigner un référent pédagogique qui assurera la coordination de la formation, organisera l'exploitation des

vécus professionnels des apprentis au retour des périodes en entreprise et la construction d'un projet de formation concerté avec les maîtres d'apprentissage. Une procédure unifiée de formalisation et de suivi des apprentis à l'échelle des universités, prenant en compte les spécificités propres à ce niveau de formation, est nécessaire pour mieux identifier cette voie au sein des composantes.

D.2. Encourager et assister, dès septembre 2006, les universités qui le souhaitent à se doter de centres de formation des apprentis (CFA) ou établir des partenariats avec des CFA existants. Des négociations avec les branches professionnelles d'une part et l'Association des Régions de France (A.R.F.) d'autre part, sont indispensables.

La quasi-totalité des universités a mis en place des formations par apprentissage. Cependant l'offre existante n'est pas valorisée. Cela est dû non seulement à la forte disparité des niveaux de formation concernés, à une communication très discrète voire inexistante mais aussi à la diversité des organisations fonctionnelles d'un pôle universitaire à l'autre. En effet, seulement la moitié des universités disposent d'un Centre de Formation d'Apprentis *ad hoc*. Les autres ont développé que des sections d'apprentissage, que des formations en partenariat avec des CFA existants et souvent très spécialisés dans des secteurs d'activité donc peu enclins à la diversification de leurs filières.

Les composantes les plus actives en la matière sont les IUT et les écoles. Toutefois, lorsqu'ils n'ont pas créé de CFA, ils sont habilités à ne percevoir qu'une partie du barème de la taxe d'apprentissage. Quelques universités ont créé des CFA inter universitaires pluridisciplinaires (ex : Limoges, Région PACA, Ile de France, Picardie). En terme d'affichage externe, peu d'universités communiquent sur leur offre de formations par apprentissage. Elles ne disposent pas, en l'absence d'un CFA *ad hoc*, d'un service commun apprentissage voire l'associent à la formation continue alors qu'il s'agit d'une voie de formation initiale.

D.3. Inciter activement les universités à développer leurs actions en direction de la formation tout au long de la vie.

La France est dotée d'un corpus législatif et conventionnel en matière de formation continue des plus favorables et incitatifs. Les organisations professionnelles se sont prononcées unanimement pour le développement des conditions d'une « formation tout au long de la vie » qui est un enjeu individuel et sociétal. Si l'objectif que 50 % d'une classe d'âge soient diplômés de l'enseignement supérieur, actuellement, moins de 8 % des stagiaires de la formation continue passent par l'Université pour se former. Créer une « université de la formation tout au long de la vie », c'est partir du postulat que la formation initiale – et donc le dernier diplôme obtenu- n'est pas une fin en soi. Le potentiel de développement est donc très important et doit être accompagné de mesures renforçant l'organisation fonctionnelle de cette mission (clarifier l'organisation et les modes de développement de la formation continue au sein des universités). En particulier, la prise en charge et l'accompagnement du stagiaire doit être renforcé. Il en résulte un triple impératif :

- valoriser l'apport financier et pédagogique de la formation continue au sein des établissements (à clarifier au sein des contrats quadriennaux),

- encourager chaque fois que possible la mixité des publics en formation au sein d'un même groupe (le retour en formation au cours de la vie professionnelle aura ainsi valeur d'exemple pour les étudiants en formation initiale qui bénéficieront en retour de l'apport d'expérience de leurs aînés)
- rendre plus lisible notamment à partir du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et des pratiques initiées en VAE toute l'étendue de l'offre de formation.

D.4. Inciter les entreprises à développer un pacte de confiance avec la jeunesse.

L'embauche d'un jeune diplômé est un investissement sur l'avenir pour les entreprises et elles le reconnaissent volontiers, insistant même fortement sur le fait que leur souci est bien de les garder et non pas de les perdre. Les entreprises auraient donc largement intérêt à construire, avec les universités, des parcours d'intégration et de lutte contre la précarité pour assurer davantage de sécurité aux jeunes. Il est important que ces derniers puissent avoir confiance dans les entreprises susceptibles de les embaucher.

D.5. Favoriser les étudiants qui travaillent durant leurs études en permettant d'exclure les revenus liés à cet emploi dans le calcul du plafond d'éligibilité pour les bourses de l'enseignement supérieur

Cette mesure est de nature à ne pas pénaliser les étudiants qui décident de travailler et ainsi d'avoir un contact avec le monde professionnel.

D.6. Inciter les universités à développer des dispositifs qui permettent de combiner études et travail à temps partiel

Il s'agit bien entendu de cibler avant tout les situations de temps partiel choisis. Cela procède d'une vision réellement progressive de la professionnalisation. Aujourd'hui, de plus en plus d'étudiants mais aussi de salariés aspirent à pouvoir combiner une activité professionnelle et une activité de formation. La mise en place de dispositifs facilitateurs est de nature à garantir une plus grande fluidité des parcours individuels tout en satisfaisant une demande légitime.

Conclusion sous forme de recommandation méthodologique:

Ce qui précède n'est évidemment qu'un bilan d'étape. De fait, il ne prétend pas à l'exhaustivité, bien au contraire. La commission a tenu à se concentrer sur quelques éléments clés qui lui semblaient essentiels à ce stade de son travail. C'est pourquoi nous avons surtout placé l'étudiant au centre de nos préoccupations. Les investigations de la commission vont se poursuivre jusqu'à l'automne pour rendre un rapport détaillé. D'autres problématiques y seront nécessairement développées. C'est ainsi que dans une approche systémique de la thématique Université-Emploi, cette dernière ne saurait être isolée d'autres aspects très importants, comme par exemple la gouvernance des universités, le statut des enseignants chercheurs, l'évaluation du système d'enseignement supérieur français, la gestion des bourses, l'articulation du niveau national avec le niveau local du dispositif d'information et d'orientation, la formation tout au long de la vie ou encore les parcours internationaux des étudiants.

Par ailleurs, il ne suffira pas de proposer des mesures nouvelles pour améliorer le fonctionnement du système actuel. Il sera essentiel de veiller à ce que le système soit organisé de façon à ce que les mesures nouvelles fonctionnent. C'est ainsi que plus que jamais l'impératif d'évaluation (dans sa double composante de contrôle et d'évaluation stricto-sensu) s'impose. L'attribution de moyens supplémentaires doit s'accompagner d'une véritable évaluation des résultats. Les leviers d'action pourront ainsi s'articuler autour de trois types :

- Incitation/Evaluation (des institutions, des projets, des enseignants chercheurs)
- Régulation/Gouvernance
- Concertation/Coordination

Il est très frappant de constater que les pratiques innovantes, originales et efficaces ne manquent pas au sein de l'université française. La commission, grâce notamment aux remontées des débats académiques, en a identifié de nombreuses. Reste à les généraliser pour le plus grand bénéfice des étudiants.

ANNEXE 1 :

Quelques données statistiques utiles à la compréhension du débat

On peut résumer les parcours d'une génération de jeunes français de la manière suivante actuellement :

- 6 à 7% de sorties sans qualification
- 93,5% d'accès au niveau V
- 69% d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV)
- 62% d'accès au baccalauréat
- autour de 50% d'accès au supérieur
- autour de 40% d'accès à un diplôme du supérieur (dont 40 % avec un diplôme bac+2 et 60 % avec un diplôme au moins bac+3)

Mais ce taux d'accès à l'enseignement supérieur cache aussi une autre réalité : il s'agit du taux d'échec. Celui-ci est actuellement de 20% des jeunes entrés dans l'enseignement supérieur et concerne tous les ans entre 80.000 et 100.000 jeunes.

Ainsi 11% des bacheliers généraux entrés dans l'enseignement supérieur sortent sans diplômes, 30 % des bacheliers technologiques et 61 % des bacheliers professionnels.

ANNEXE 2 :

Liste des auditions et rencontres effectuées entre l'installation de la commission et la fin juin 2006

Organisations Auditionnées	Délégation conduite par	Dates
UNEF <i>(Union nationale des Etudiants de France)</i>	M. JUILLIARD, Président	Mer 10 mai
FAGE <i>(Fédération des Associations Générales d'Etudiants)</i>	M. MARTINS, Président	Mer 10 mai
CPU <i>(Conférence des Présidents d'Université)</i>	M.LICHTENBERGER, Pdt Commission Pédagogique	Mer 10 mai
UNI <i>(Union Nationale Interuniversitaire)</i>	M. ROUGEOT, Président	Mer 17 mai
PDE <i>(Promotion et Défense des Etudiants)</i>	Mme FOLLIET, Présidente	Mer 17 mai
CNCP <i>(Commission Nationale de la Certification Professionnelle)</i>	M. ASSERAF, Président	Mer 17 mai
SGEN-CFDT <i>(Fédération des Syndicats Généraux de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)</i>	M. VILLENEUVE, Secrétaire Général	Jeu 18 mai
CFDT <i>(Confédération Française Démocratique du Travail)</i>	Mme THOMAS, Secrétaire Confédérale	Jeu 18 mai
UNSA <i>(Union Nationale des Syndicats Autonomes)</i>	M. TRICOCHÉ, Secrétaire Général	Jeu 18 mai
CSEN <i>(Confédération Syndicale de l'Education Nationale)</i>	M. GAY, Secrétaire Général	Jeu 18 mai
SNESUP <i>(Syndicat National de l'Enseignement Supérieur)</i>	M. FABRI, Secrétaire Général	Mer 24 mai
FSU <i>(Fédération Syndicale Unitaire)</i>	M. ASCHIERI, Secrétaire Général	Mer 24 mai
AFIJ <i>(Association pour faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes)</i>	M. LAMARD, Directeur Général	Mer 31 mai
CGT <i>(Confédération Générale du Travail)</i>	M.DONEDDU, Secrétaire Confédéral	Mer 31 mai
CGT- FO <i>(Force Ouvrière)</i>	Mme PUNGIER, Secrétaire Confédérale	Mer 31 mai
DES <i>(Direction de l'Enseignement Supérieur)</i>	M. MONTEIL, Directeur	Mer 31 mai
Confédération Etudiante	Mme COUDRY, Présidente	Jeu 1 juin
	Rencontre avec M. WALTER Secrétaire Général de la CGC <i>Rapporteur de l'avis du CES sur l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur</i>	Jeu 1 juin
DEP <i>(Direction de l'évaluation et de la Prospective)</i>	M. VITRY, Directeur de la DEP	Jeu 1 juin

Organisations Auditionnées	Délégation conduite par	Dates
CEREQ (<i>Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications</i>) DARES (<i>Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques</i>)	M. QUERE, Directeur du CEREQ M. MAGNIER, Directeur de la DARES	
CFTC (<i>Confédération Française des Travailleurs Chrétiens</i>)	M. GOURLET, Secrétaire Confédéral	Jeu 1 juin
ACFCI (<i>Association des Chambres Françaises de Commerce et de l'Industrie</i>)	M. BERNARDIN, Président	Mer 7 juin
	Rencontre avec le Président de l'Assemblée Nationale	Mer 7 juin
CGE (<i>Conférence des Grandes Ecoles</i>)	Mme REYNIER, Directrice Générale de l'ENSAM	Mer 7 juin
SNES (<i>Syndicat National de l'Enseignement du Second degré</i>)	Mme JEAN, Secrétaire Générale	Mer 7 juin
SNPDEN (<i>Syndicat National des Personnels de Direction de l'Education Nationale</i>)	M. GUITTET, Secrétaire Général	Mer 13 juin
CGC (<i>Confédération Générale des Cadres</i>)	M. LECANU, Secrétaire National	Mer 13 juin
ADIUT (<i>Assemblée des Directeurs d'IUT</i>)	M. PIERROT, Président	Mer 13 juin
USEM (<i>Union des Sociétés Etudiantes Mutualistes</i>)	M. BIDOU, Président	Mer 13 juin
MEDEF (<i>Mouvement des Entreprises de France</i>)	M. PEBEREAU, Président de la BNP Paribas	Mer 13 juin
CGPME (<i>Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises</i>)	M. ROUBAUD Président	Mer 14 juin
Génération Précaire	M. PAYOU	Mer 21 juin
ID- FAEN Indépendance et Direction	M. TOUSSAINT de QUIEVRECOURT, Secrétaire Général	Mer 21 juin
CDEFI (<i>Conférence des Directeurs d'Ecoles Françaises d'Ingénieur</i>)	M. JACQUET 1er Vice Président	Mer 21 juin
ARF (<i>Association des Régions de France</i>)	Monsieur FOUGÈRES, Vice-Président de l'Association des Régions de France.	Jeu 22 juin
SENAT Commission des Affaires Culturelles	Monsieur Le ministre VALADE, Président	Mer 28 juin
UPA (<i>Union Professionnelle Artisanale</i>)	M. PERRIN, Président	Mer 28 juin
Inspection Générale de l'Education nationale	M. PERRET, Doyen de l'Inspection Générale de l'Education Nationale	Mer 28 juin